

# LETTRE RECTIFICATIVE n°1

## AU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE PARIS

2024 DFA 70

La présente lettre rectificative tire les conséquences financières des avis de l'exécutif exprimés en séance.

### SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (2024 DFA 70 2<sup>e</sup>)

En dépenses :

- ✓ Pour le financement de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris  
Chapitre 932, rubrique 23, nature 657382 ..... + 175 000 €
- ✓ Pour le financement des classes découvertes  
Chapitre 932, rubrique 284, nature 6042..... + 50 000 €
- ✓ Pour le financement de l'académie du climat  
Chapitre 932, rubrique 288, nature 611 ..... + 300 000 €
- ✓ Pour le financement de tiers lieux culturels  
Chapitre 933, rubrique 311, nature 65748..... + 100 000 €
- ✓ Pour le financement de « safe places » et de la lutte contre l'endométriose  
Chapitre 933, rubrique 341, nature 65748..... + 100 000 €
- ✓ Pour le financement des conclusions des états généraux du sport  
Chapitre 933, rubrique 326, nature 65748..... + 50 000 €
- ✓ Pour le financement de la santé environnementale  
Chapitre 934, rubrique 414 nature 65748..... + 100 000 €
- ✓ Pour le financement du centre Primo Levi  
Chapitre 934, rubrique 428 nature 65748..... + 40 000 €
- ✓ Pour le financement de l'agence parisienne pour le climat  
Chapitre 935, rubrique 552, nature 65748 ..... + 400 000 €

✓ Pour le financement d'illuminations de Noël dans les quartiers populaires  
Chapitre 936, rubrique 632, nature 65748..... + 50 000 €

✓ En conséquence, le virement vers la section d'investissement est minoré  
Chapitre 953, rubrique 01, nature 953..... - 1 365 000 €

## SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (2024 DFA 70 1<sup>ère</sup>)

### Autorisations de programme

#### En dépenses :

✓ Pour le financement du dispositif « Finance solidaire »  
Chapitre 923, rubrique 01, individualisation n° I0125002..... + 250 000 €

✓ Pour le financement de la ceinture verte et sportive  
Chapitre 903, rubrique 321, individualisation n° I3210160 ..... + 9 000 000 €

✓ Pour le financement de matériel et mobilier de santé dans les laboratoires  
Chapitre 904, rubrique 414, individualisation n° I4140002 ..... + 150 000 €

✓ Pour le financement de replantations d'arbres  
Chapitre 905, rubrique 511, individualisation n° I5110009..... + 3 500 000 €

✓ Pour le financement d'opérations d'entretien du patrimoine arboré dans le  
Bois de Boulogne  
Chapitre 905, rubrique 511, individualisation n° I5110009 ..... + 600 000 €

✓ Pour le financement d'opérations d'entretien du patrimoine arboré dans le  
Bois de Vincennes  
Chapitre 905, rubrique 511, individualisation n° I5110009 ..... + 600 000 €

✓ Pour le financement de la maison des animaux  
Chapitre 905, rubrique 511, individualisation n° I5110235 ..... + 100 000 €

✓ Pour le financement du réaménagement de la place Denfert-Rochereau  
(14<sup>e</sup> arrondissement)  
Chapitre 905, rubrique 515, individualisation I5150246..... + 10 000 000 €

✓ Pour le financement de subventions à des projets immobiliers d'artisanat et métiers d'art  
Chapitre 906, rubrique 632, individualisation I6320137 .....+ 1 000 000 €

✓ Pour le financement de l'extension du site des canaux (Bonneuil)  
Chapitre 908, rubrique 80, individualisation I8000103.....+ 1 000 000 €

✓ Pour le financement des pistes cyclables  
Chapitre 908, rubrique 87, individualisation I8700009 ..... + 15 000 000 €

Les montants des autorisations de programme nouvelles 2025 et du récapitulatif général des autorisations de programme sont modifiés en conséquence. Le budget d'investissement de la Ville de Paris est arrêté à 2 088 313 237,00 euros en autorisations de programme nouvelles.

#### Crédits de paiement

##### En dépenses :

✓ Pour le financement du dispositif « Finance solidaire »  
Chapitre 923, rubrique 01, nature 2764..... + 250 000 €

✓ Pour le financement du réaménagement de la place Denfert-Rochereau (14<sup>e</sup> arrondissement)  
Chapitre 905, rubrique 515, nature 2315..... + 4 000 000 €

✓ Pour le financement du renouveau de la ferme de Paris  
Chapitre 906, rubrique 6312, nature 2158 ..... + 300 000 €

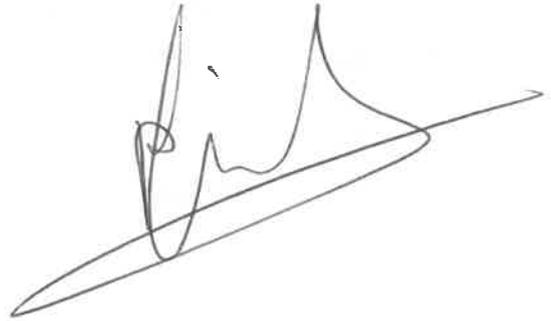
##### En recettes :

✓ Le virement de la section de fonctionnement est minoré  
Chapitre 951, rubrique 01, nature 951..... - 1 365 000 €

✓ Les recettes relatives à l'autorisation d'emprunt sont majorées :  
Chapitre 923, rubrique 01, nature 16311..... + 5 915 000 €

En conséquence, le montant du budget d'investissement mentionné à l'article 1 du projet de délibération 2024 DFA 70-1 est porté à 2 394 894 295,00 euros, en dépenses et en recettes. Le montant de l'autorisation d'emprunt mentionné à

l'article 4 du projet de délibération 2024 DFA 70-1 est porté à 999 722 797,00 euros.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.